

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES SITES DES VENDEURS DE TROTTOIRS

*Révisé en février 2023*

Seize (16) sites de vendeurs de trottoirs

Toute personne qui colporte ou vend des marchandises dans les rues ou sur les trottoirs de la Ville de Saint John est assujettie au *Règlement municipal sur les colporteurs et les marchands ambulants*.

En outre, toute personne qui vend ou offre à la vente quoi que ce soit à partir d'un site marchand sur le trottoir est assujettie au *Règlement municipal sur l'utilisation des trottoirs*. Les droits exclusifs pour un emplacement de vendeur sur le trottoir sont attribués par vente aux enchères publique.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Un permis de colporteur valide, conformément au *Règlement municipal sur les colporteurs et les marchands ambulants*, est requis pour être admissible à soumissionner pour les droits exclusifs sur un site de vendeur sur le trottoir.
2. Les droits exclusifs à un emplacement de vendeur sur le trottoir ne sont valides qu'entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre de l'année pour laquelle le permis de colporteur est valide.
3. Le soumissionnaire retenu pour les droits exclusifs d'un site de vente sur le trottoir doit payer le montant total immédiatement après l'enchère. À défaut, le droit exclusif à un site de vente sur le trottoir sera cédé au soumissionnaire le plus offrant suivant.
4. Le paiement sera accepté en espèces, par chèque personnel, par carte Visa, MasterCard ou Interac. Les pièces de monnaie ne sont pas acceptées.
5. Les emplacements de vendeur sur le trottoir doivent être proposés dans un premier temps aux enchères publiques. L'enchère minimale pour les droits exclusifs d'emplacement de vendeur sur le trottoir est de 340,00 \$, pour chaque site.
6. Les droits exclusifs pour les emplacements de vendeur sur le trottoir restants, qui n'ont pas été accordés dans le cadre de l'enchère publique, seront disponibles au Guichet unique moyennant les frais prescrits à l'Annexe A du *Règlement municipal sur l'utilisation des trottoirs*, à compter du dernier jeudi d'avril. Les candidats sont invités à soumettre un avis d'intérêt au Guichet unique pour tout site non réclamé, après la vente aux enchères. Si plusieurs avis d'intérêt sont reçus pour un même site, les droits exclusifs seront attribués par tirage au sort.
7. Il est interdit à toute personne qui s'est vu accorder des droits exclusifs sur un emplacement de vendeur sur le trottoir de transférer, sous-louer, céder, sous-traiter ou disposer desdits droits.
8. Les sites des vendeurs sur le trottoir sont indiqués sur la carte ci-jointe et sont décrits comme suit :

- a. Site 1 : Le trottoir adjacent à l'entrée de la rue St Patrick sur la Place du marché.
  - b. Site 2 : Le trottoir devant le 20, rue King, sur les pavés en terre cuite à côté de la zone de plantation.
  - c. Site 3 : Le trottoir devant le 53, rue King, sur les pavés en terre cuite à côté du panneau de l'annuaire Uptown.
  - d. Site 4 : Le trottoir devant le 58, rue King, sur les pavés en terre cuite à côté de la zone gazonnée.
  - e. Site 5 : Le trottoir à l'angle nord-ouest de la place Kings.
  - f. Site 6 : Le trottoir devant le 2, rue Charlotte, sur les pavés en terre cuite.
  - g. Site 7 : Le trottoir situé immédiatement au sud du 11, rue Sydney, entre les deux entrées du parc de stationnement.
  - h. Site 8 : Le trottoir à l'angle nord-est de la place Kings.
  - i. Site 9 : Le trottoir à l'angle sud-est de la place Kings.
  - j. Site 10 : Le trottoir à l'angle sud-ouest de la place Kings.
  - k. Site 11 : La section élargie du trottoir en face du 128, rue Princess.
  - l. Site 12 : Le trottoir devant le 110, rue Germain, sur les pavés en terre cuite.
  - m. Site 13 : Le trottoir devant le 128, rue Germain, sur les pavés en terre cuite.
  - n. Site 14 : Le trottoir devant le 55, rue Canterbury, sur les pavés en terre cuite.
  - o. Site 15 : Le trottoir devant le 116, rue Prince William, sur les pavés en terre cuite.
  - p. Site 16 : Le trottoir devant le 1, rue King, sur les pavés en terre cuite.
9. Le non-respect de toute condition susmentionnée peut entraîner la révocation de tout droit exclusif accordé aux présentes.



**Sidewalk Vendor Sites**  
**Emplacements de vente sur le trottoir**

Revised February 2023

